



LA LETTRE AUX ADHERENTS

JUIN 2019

Editorial

« Ce que nous savons, ce que nous voulons ! » version Juin 2019

Le récent déplacement organisé fin mars en Hollande par le Parc de Brière nous a apporté des enseignements d'une importance capitale !

Jean-François Aoustin (APCB) qui a accompagné Anne BRASSELET (PNRB) et Luc BRIENT (Agrocampus Rennes) a fait une synthèse très détaillée (en ligne sur notre site) des résultats de plus de 15 années de recherches très approfondies sur les causes de dégradations prématurées auxquelles les Hollandais mais également les allemands étaient confrontés. Les articles qui suivent vous résument l'essentiel d'un ouvrage de plus de 160 pages ainsi que des échanges avec son auteur.

Comme nous le pressentions en 2018 (ce que nous savons ...), la voie de sortie de crise n'était peut-être pas à chercher dans le traitement des champignons (les Hollandais ne traitent pour ainsi dire pas) mais dans la pose de roseaux de qualité ne prenant pas l'eau facilement ; **sans eau, pas de champignon**.

Ne trouvant pas chez les fournisseurs camarguais une qualité suffisante au regard des critères qu'ils avaient retenus, les hollandais, les allemands puis les anglais ont peu à peu cessé d'acheter leur roseau en France. Pendant ce temps, faute de ces précieux contacts internationaux, nos chaumières se couvraient à 85% en roseau de Camargue. Les hollandais ont complété la ressource locale de roseau de couverture par des approvisionnements en Chine (75% de leurs appros aujourd'hui), en Turquie et en Europe de l'est; ils ont bâti au fil des ans une filière solide et suffisamment fiable pour compter plus de 350 entreprises réalisant chaque année 4 à 5000 nouvelles toitures.

Le roseau de Camargue et tous ceux qui seront posés dès demain, devront « montrer patte blanche » en répondant aux critères d'un bon chaume de couverture tels qu'ils ont été établis et vérifiés par les chercheurs européens et qui sont reconnus aux roseaux qui approvisionnent les chaumières d'Europe du nord .

Avec le PNRB et les chaumières, nous, propriétaires et prescripteurs de chantiers de couvertures, devons construire les conditions d'une filière chaume fiable et durable en Brière et obtenir, dès cette année, des collectivités et de l'Etat, des aides en rapport avec le préjudice subi. Nous ne pouvons être en même temps les garants d'un patrimoine collectif à fort impact touristique et les dindons des incuries passées.

L'APCB va poursuivre et intensifier son action constructive et vigilante auprès de tous les acteurs concernés (Parc, collectivités, Etat, chaumières, fournisseurs de roseaux) afin que le roseau de couverture devienne en Brière cet éco-matériau biosourcé fiable et attractif qu'il est devenu en Hollande.

Bonne lecture !

Jacques COCHY
Président de l'APCB



Un toit âgé de douze ans; la teneur en sel des bottes utilisées varie.

Rencontres européennes

En février dernier, à l'invitation du PNRB, nous avons pu participer à l'une des rencontres européennes prévue avec l'association « Vakfederatie Rietdekkers » qui regroupe plus de 180 entreprises (de 1 à 40 salariés). Aux Pays Bas, les couvertures en chaume sont très populaires. La profession qui réalise plus de 5000 couvertures par an rivalise directement avec la filière toiture en tuiles.

Dans les années 80, sur leurs chaumières, ils ont connu les mêmes problèmes de dégradations prématurées que nous connaissons aujourd'hui. Ce n'est qu'après plus de 15 ans de recherche fondamentale, en collaboration avec les allemands, qu'ils ont su mettre en exergue les caractéristiques d'un bon roseau. Indirectement, ces découvertes leur ont permis d'assainir le marché, de renforcer la filière professionnelle et de relancer l'engouement des hollandais pour la couverture en chaume.

Pour nous, cette rencontre marque un tournant important quant à la vision que nous avons désormais sur les dégradations de nos toitures. Les futures couvertures auront de bien meilleures perspectives de durabilité, moyennant le respect d'un certains nombres de règles.

Un grand merci à nos amis Hollandais tant pour leur accueil que pour la qualité de nos échanges.



[Vakfederatie Rietdekkers](http://www.riet.com)
<https://www.riet.com>



LES RENCONTRES DE CE DEBUT D'ANNEE

Vue détaillée d'un toit âgé de 7 ans



(0,12% de sodium)

Légère décomposition, faible teneur en sel



(0,25% de sodium)

Fortement décomposé, haute teneur en sel

Un comité stratégique très important

Le comité stratégique sur la préservation et la valorisation du patrimoine des chaumières de Brière et sa filière économique s'est déroulé tout début mai, espace des Coulines, à Saint Lyphard.

Presque tous les acteurs concernés étaient présents. L'occasion pour le PNRB de présenter les dernières avancées scientifiques mettant, notamment en avant, **l'importance du taux de salinité dans la dégradation prématurée du roseau**. Et même si on a déploré l'absence d'un représentant de l'ANCC, (Association Nationale des Couvreur Chaumiers), nombreux chaumiers, élus, représentants de l'état, parlementaires, scientifiques et propriétaires membres de l'APCB, étaient bien présents pour échanger sur des sujets on ne peut plus d'actualité, qui ne manqueront pas de réorienter le plan d'actions en cours.

Dès qu'il sera disponible, le compte rendu de cette réunion sera mis à votre disposition sur le site de l'APCB.

Un bon roseau pour nos toitures. C'est quoi ?

En réponse à cette question tous les spécialistes locaux ont une idée différente, ce qui prouve par l'absurde qu'il n'existe pas une réponse unique à cette question et que l'on va donc plutôt essayer de répondre à la question « quels sont les critères qui agissent sur la qualité du roseau à utiliser pour nos toitures ? ».

A/ LES CRITERES INTRINSEQUES AUX ROSEAUX

- 1/ Les caractéristiques MECANIQUES (longueur, diamètre, traction, flexion, etc.). Un roseau de petit diamètre permet de faire de très beaux toits mais ses capacités cinétiques (voir ci-dessous) sont très mauvaises, il est donc à déconseiller.
- 2/ Les compositions CHIMIQUES (taux de lignine, azote, cellulose, autres minéraux dont le fameux taux de sel).
- 3/ Les capacités CINETIQUES (absorption, désorption de l'eau).

B/ LES CRITERES D'EXPLOITATION DU ROSEAU

- 1/ Le roseau est un végétal, il se nourrit des éléments du sol qui l'accueille et sera donc fortement dépendant de sa qualité et de sa salinité.
- 2/ Les conditions de coupe (date de coupe, condition d'humidité, qualité des outils de coupe et surtout HAUTEUR de coupe).
- 3/ La qualité du tri et du stockage (pas de roseau mort ou d'éléments verts, taux d'humidité).

Sans oublier une donnée ECONOMIQUE (combien coûte la botte et est-elle disponible).

Mais avoir un bon roseau, si c'est une condition nécessaire, ce n'est pas une condition suffisante, il faut aussi que ce roseau soit posé par des chaumiers compétents, respectant les « règles de l'art » et que les conditions environnementales ne soient pas trop défavorables (ombre, balayage par des arbres). Vous voyez donc qu'avoir une bonne toiture en chaume relève d'un grand nombre de critères et d'un grand professionnalisme dont le chaumier est le garant. Mais finalement un bon roseau c'est quoi ?.

D'après les études hollandaises, portées à notre connaissance à travers le livre « la qualité du roseau », un bon roseau pour la couverture d'une chaumière c'est avant tout :

- Un roseau coupé à maturité
- Un roseau coupé ras et net, avec le bas de la tige existant (taux de lignine entre 0 et 6 cm > 12g/100g),
- Un roseau contenant un taux de salinité inférieur à 0.1g/100g,
- Un roseau sec (un séchage d'au moins 6 mois après coupe est souhaitable),
- Un roseau pas trop fin (le roseau trop fin absorbe l'eau et ne la relâche pas),
- Un roseau correctement nettoyé, trié, exempt de vieux roseaux, de tiges cassées et autres feuilles fanées.

Demain, nous devons impérativement être capables d'imposer et de contrôler que le roseau posé sur nos toits correspond à ces critères et cela ne pourra se faire que par une traçabilité et des analyses du matériau transmis par nos chaumiers.

Pour les « passionnés » Jean-François Aoustin a traduit en français, le livre « La qualité du Roseau », et nous remercions les auteurs qui nous ont permis de le mettre en ligne sur le site www.apcbriere.fr.





DU ROSEAU AUX CHAUMIERES

Mieux connaître nos chaumières

Tout d'abord merci aux presque 150 personnes qui ont pris un peu de leur temps pour répondre à ce questionnaire.

S'agissant de la répartition géographique autour du marais, ces 150 personnes qui représentent les 2/3 des adhérents disposant d'une connexion Internet, sont l'exact reflet de la totalité des membres. En matière de connaissance sur le chaume, les 2/3 des adhérents s'attribuent une note au-dessous de la moyenne, ce constat explique le grand nombre de « Je ne sais pas » pour plusieurs autres questions.

Concernant les compagnies d'assurances, la MACIF et la MAAF sortent du lot, suivent AXA, GROUPAMA et le CREDIT MUTUEL. Mr Le Goff est nettement en tête en matière de chaumier référent... et oui, la longévité a du bon.

Le ratio, toits par propriétaires, est de 1,8. En mettant en parallèle un nombre estimé à 3000 chaumières en Brière, cela représenterait un peu plus de 1600 propriétaires.

On constate que 32% des chaumières ont été construites avant 1900, et 45% après 1980. Les décisions politiques prises, à l'époque, par le PNRB et les communes sont nettement perceptibles (obligations chaumes, aides, ...). Si environ 80% des faitages de nos chaumières sont réalisés en « ciment ou assimilé », l'âge moyen de nos toitures est d'environ 14 ans ... ce chiffre semble anormalement bas, il faudra en analyser la raison.

Dans 85% des cas, le chaume posé sur nos toitures est originaire de CAMARGUE. Nous employons seulement 10% de roseaux LOCAL ou ENVIRON. Les autres provenances sont quasi inexistantes. Un adhérent sur deux dit ne pas avoir de champignons sur son toit, 13 % disent en avoir BEAUCOUP. Pour résumer, ce questionnaire a permis de mettre des chiffres sur des informations souvent intuitivement connues, le cas échéant, ces données pourront nous servir à peser et à orienter nos actions futures.

Vous trouverez l'ensemble des résultats de cette enquête sur notre site www.apcbriere.fr.

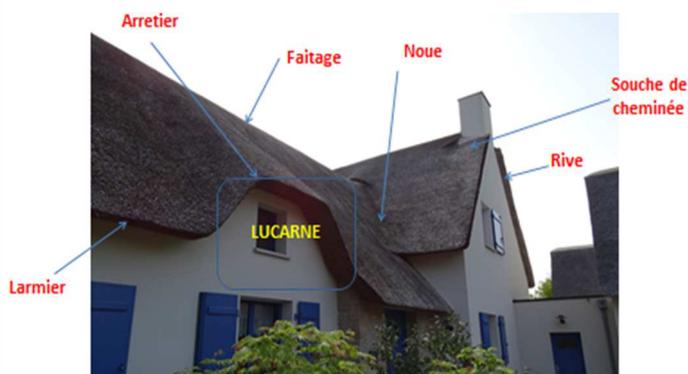


Termes techniques, les connaissez-vous ?

Dans le premier article, sur ce thème, nous avons décidé de vous parler un peu technique en vous expliquant deux termes qu'emploient régulièrement nos chaumiers : REMANIAGE et REPIQUAGE. Quelle est la différence ?

Le REMANIAGE est une opération de gros entretien qui se fait en milieu ou au 2/3 de la vie d'une toiture. A l'aide d'un taille haie, le chaumier arase le chaume défectueux (en général sur une relativement faible épaisseur), il nettoie la toiture, si nécessaire il répare les trous en plaçant des petites (en longueur et souvent en diamètre) bottes de chaumes dans la toiture, il la retape, il peut être amené à refaire les rives ou les tours de cheminée. Un traitement antifongique peut terminer cette opération. Le REMANIAGE est une opération dont le cout dépend énormément de l'état de la toiture et des prestations effectuées.

Pour faire simple, le REPIQUAGE c'est la création d'une couverture neuve sur les restes d'une ancienne toiture. Dans un premier temps, le chaumier enlève le vieux roseau jusqu'à ce qu'il retrouve du chaume en bon état (souvent jusqu'à la barre de serrage de l'ancien chaume), puis, il replace, par-dessus, une nouvelle couverture ayant les caractéristiques qu'une toiture neuve. La couverture finale aura donc l'épaisseur d'une toiture normale plus le reste de l'ancienne, soit environ 50 cms. Ne souhaitant pas « mettre du neuf sur du vieux », certains chaumiers ne pratiquent pas ce type d'opération, d'autres au contraire sont des spécialistes du REPIQUAGE.



Le REPIQUAGE est une opération qui se compare plus à une découverte et une recouverture complète, ce qui n'a rien à voir avec du REMANIAGE.

Ci-contre, quelques termes qui vous permettront de mieux comprendre le détail des devis de vos chaumiers.



... EN PASSANT PAR LES CHAMPIGNONS

Du champignon Au roseau

Comme vous le savez, depuis maintenant un peu plus d'un an, une « escouade » de scientifiques, professionnels du chaume, et accessoirement propriétaires de chaumières œuvrent sous la « houlette » du Parc Naturel Régional de Brière pour trouver « LE » champignon coupable de la détérioration de nos toitures.

Jours après jours, analyses après analyses, et après avoir recensé une trentaine de champignons différents, le mystère s'épaississait et « LE » champignon s'est transformé en « LES » champignons, avec des noms plus poétiques et terrifiants les uns que les autres : - *Fuscoporia ferruginosa*, *Trichoderma*, *Coniophora*, *Phlebiopsis gigantea*, *Phelinus*, etc..., sans toutefois mettre en avant la responsabilité claire de chacun d'entre eux dans notre problème.

C'est ainsi que jours après jours, analyses après analyses, cette escouade de passionnés s'est mis à penser que, si tous ces champignons existaient dans la nature, il était peut être vain de vouloir trouver un ou deux coupables à nos maux mais plutôt essayer de répondre à la question « mais pourquoi se développent ils sur nos toits, jusqu'à les détruire? ».

Comme pour la majorité des êtres vivants la réponse est a priori simple. Pour vivre et se développer nos champignons ont besoin de « boire et manger » et d'un peu d'oxygène. Pour la boisson, nos champignons sont sobres, ils boivent de l'eau mais ils ont toutefois un défaut, ils font des réserves. Pour la nourriture, les champignons apprécient particulièrement l'hémicellulose contenue dans le roseau. Quant à l'oxygène, heureusement pour nous il y en a partout « prêt à l'emploi ».



Cela pourrait être simple, mais pourquoi les toitures sont-elles plus ou moins « attaquées » par les champignons, alors que tous les chaumes contiennent de l'hémicellulose et que l'eau existe partout ?.

La réponse étant probablement, qu'en plus de ne pas être dans les mêmes conditions de vie (ombre, soleil, etc.), les roseaux n'ont pas tous les mêmes caractéristiques et l'eau ne reste pas de la même manière sur toutes les toitures.

Il a donc notamment été décidé de réorienter les recherches sur les axes suivants :

- L'impact de la qualité du roseau sur la prolifération des champignons,
- Comment et pourquoi la conservation de l'humidité est plus ou moins importante sur les toitures.

La visite en Hollande a vite prouvée que c'était la bonne piste, et qu'il fallait un peu oublier de parler de champignons mais s'attacher plutôt à parler de roseaux.

Retrouvez tous les détails de cette rencontre avec la Vakfederatie Rietdekkers, sur le site de l'APCB : www.apcbriere.fr.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Aujourd'hui, combien sommes-nous ?

A ce jour, l'association dénombre exactement 239 adhérents.

Fin septembre 2018 (date de notre fin d'exercice) nous étions 210, depuis cette date 72 nouveaux adhérents nous ont rejoints, malheureusement 43 nous ont quittés (9 suite à la vente de leur chaumière et 34 sans nous donner de raison...), $210+72-43$, cela fait bien 239 !

Merci à tous pour votre soutien !





AIDES POUR NOTRE PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine

Le 21 février dernier, dans les bureaux du PNRB, nous avons rencontré M. SERRAND, représentant local de la Fondation du Patrimoine (FDP). La FDP s'intéresse à la préservation du patrimoine bâti et naturel, plutôt rural qu'urbain. L'occasion pour nous de faire le point sur les aides que la fondation propose aux propriétaires privés disposant d'un patrimoine non protégé. La FDP est le seul organisme habilité, par le ministère de l'économie et des finances, à octroyer un label ouvrant droit à des « **déductions fiscales** » (pouvant aller **jusqu'à 50% du montant des travaux**), qui peuvent être déduites du revenu imposable, pour les travaux à réaliser sur un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial. Un propriétaire non imposable pourrait également, sous certaines conditions, bénéficier d'un remboursement. Cf : Site APCB/ADEME



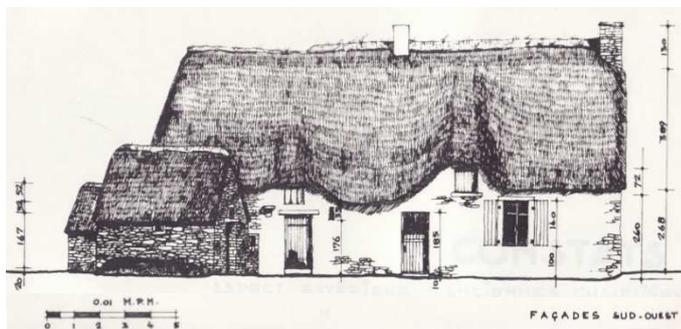
Pour ce faire, vous devez préalablement remplir un dossier qui sera ensuite soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, apte à valider l'attribution du label sous certaines conditions. Le label est **attribué pour 5 ans**. Pour en bénéficier, les biens immobiliers doivent être détenus par un particulier. En contrepartie des avantages procurés par le label, le propriétaire **s'engage à conserver le bien pendant 15 ans à compter de sa date d'acquisition**. L'attribution du label s'applique à des travaux de restauration extérieurs (**toiture, façade, huisseries, etc.**), dont **une façade principale au moins est visible de la voie publique**, et à condition que les travaux n'ont pas débutés avant le jour de l'octroi du label.

C'est un dispositif qui s'appuie sur une demande individuelle de chaque propriétaire (pas de démarche collective pour l'Association). Au titre du patrimoine collectif des chaumières de Brière, l'APCB, considère qu'un dispositif spécifique, à étudier entre la FDP, le PNRB, et les collectivités locales, devrait pouvoir être initié afin de tenir compte des sinistres actuels et éviter des démarches individuelles répétées. Nous relancerons prochainement nos interlocuteurs pour œuvrer dans ce sens.

Vernaculaires, patrimoniales, contemporaines

Vernaculaire, voilà un mot que peu d'entre nous ne connaissait avant de s'occuper de l'APCB, mais depuis c'est notre pain de tous les jours.

Vernaculaire signifie : du pays, propre à un pays, la chaumière vernaculaire de Brière c'est une petite maison avec 1 porte, 1 fenêtre et une lucarne, le faitage est en terre, la cheminée sur le ou les côtés, le toit avait une forte pente et elle est faite avec des matériaux locaux.... Voilà pour votre information. A côté des chaumières vernaculaires, dans le monde des initiés on parle de chaumière patrimoniale, là, cela se complique un peu car, par définition, elle fait partie du patrimoine. Mais de quel patrimoine parle-t-on?, du patrimoine économique?, social?, culturel?, touristique?. Dans tous les cas aux yeux de nos spécialistes, c'est un cran au-dessous des chaumières vernaculaires.



Vernaculaire ou patrimoniale ?

Et puis il y a les chaumières contemporaines qui, aujourd'hui, il faut bien le reconnaître ne ressemblent pas toujours à des « chaumières d'antan » ..., mais elles ont obtenues un permis de construire et un avis favorable des bâtiments de France et, si elles ne seront surement jamais vernaculaires, elles seront probablement les « patrimoniales » de demain.

Si cette différenciation peut paraître assez technique, elle pourrait aussi avoir un autre objectif, celui de limiter ou de répartir entre divers organismes les « éventuelles, futures » aides aux propriétaires.

Heureusement, il y a la charte du parc 2014-2026 qui, dans sa mesure 1.2.2 dont le titre est : *Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable* (à lire sur le site www.apcbriere.fr), nous donne l'espoir de voir poindre des avancées significatives à nos demandes d'aides, et ce, pour toutes les chaumières. On peut y lire :

- « Compte tenu du cout financier lié à ce type d'habitat (on parle des chaumières), le Parc naturel de Brière et ses partenaires recherchent des nouveaux modes de financements pour permettre la préservation des chaumières et éviter le phénomène de ségrégation sociale ».
- « Le syndicat mixte du parc de Brière accompagne les démarches d'éco-rénovation et encourage la construction de nouvelles chaumières contemporaines ».



DERRIERE DES INSTITUTIONS DES VISAGES

Rencontre avec le Sous-Préfet

C'est dans les bureaux de la Sous-préfecture de Saint-Nazaire, que le 5 avril en matinée, nous avons rencontré le Sous-Préfet, Monsieur Michel BERGUE, nouvellement nommé à ce poste, entouré de plusieurs représentants de l'état et avec la participation des élus du PNRB. En préambule, Jacques COCHY précise que l'association a interpellé les services de l'état; d'une part, la préfète de région par courrier adressé en juillet 2018, d'autre part, les différents ministères concernés, par l'intermédiaire de nos députés régionaux.

Même si nombres de sujets ont été abordés lors de cette réunion, (voir CR réunion sur le site), nous avons eu du mal à percevoir l'engagement de l'Etat dans les propos de M. le Sous-Préfet, qui nouvellement nommé, découvrait le dossier en pleine crise des gilets jaunes. Il pense qu'il faut profiter de la mise en place prochaine du PLUI pour réduire le périmètre d'obligation chaume, à quelques secteurs, directement impactés par le tourisme.

Concernant les aides : « ce sont des dispositifs législatifs nationaux, qui ne s'appliquent pas à des cas particuliers ». Par ailleurs: « s'il y a infractions aux règles d'urbanismes décrites par le PLU (changement de type de couverture), elles relèvent de l'autorité de chaque communes et du Parc ».

Coté présidence du PNRB, l'engagement est nettement plus palpable. Eric PROVOST, précise que la Carène veut faire un travail d'inventaire des chaumières « vernaculaires » hors secteurs zonés, qui devront également rester dans l'obligation chaume. Le PNRB va établir un cahier des charges pour la réfection de certaines de ses chaumières. Ce travail pourrait à terme servir de référentiel à la profession et peut être servir aux assureurs pour l'obtention des garanties étendues. « Le travail d'ingénierie financière est engagé et sera poursuivi ». Il est animé par le PNRB pour notamment chercher appuis et soutiens publics.

En résumé, c'était une première rencontre côté représentant de l'état, nous devons certainement relancer nos parlementaires. Coté PNRB, **des engagements et une volonté de chercher des pistes d'aides financières**. Nous continuerons à les solliciter et à travailler de concert avec les équipes en charge.



Michel BERGUE

Nos interlocuteurs du Parc



ANNE BRASSELET

Chargée de mission
Préservation et valorisation du
Patrimoine des chaumières et
de sa filière économique

Son titre « **Chargée de mission préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique** », ferait pâlir la plupart d'entre nous, en plus simple, elle s'occupe bien de notre problème de champignons et nous avons avec elle des rencontres productives.

Ingénieure de la filière bois (Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB à Epinal) Anne a succédé à Virginie Benoit, mais en se consacrant uniquement à la filière chaume.

Sur les sites Anne se décrit de la manière suivante :

Les verbes qui animent mon parcours : "Découvrir, comprendre et partager".

Les mots qui portent mes valeurs : "Projet, équipe et ouverture".

Les adjectifs qui portent ses valeurs « respectueux, plein de potentiels et dynamique »

Nous pensons que notre problème est donc entre de bonnes mains. Bonne chance et bon travail !.



Début mai, vue sur une roselière de Brière non exploitée, le roseau de l'année se mélange avec celui des années précédentes.

Calendrier : Les prochains rendez-vous ...

Le 29 mai 2019, à Saint-Malo de Guersac : Réunion conseil d'administration,

A venir :

1^{ère} quinzaine de Juillet 2019, à Saint-Lyphard : Réunion d'informations et d'échanges,

Non défini : à Kerhinet : Réunion mensuelle avec le PNRB,

Non défini : Réunion avec les chaumiers,

Non défini : Réunion avec la Fondation du Patrimoine,

Été 2019 dans communes de l'agglomération : Réunion publiques PLUI.

Comptes rendus de réunions à découvrir sur le site.

ATTENTION, NOUVEAU MOT DE PASSE DEPUIS LE 1^{ER} FEVRIER.